

Objet : Partenariat entre la Communauté de Communes du Quercy Caussadais et les centres de loisirs dans le cadre de la mise en place d'ateliers numériques

DECISION n° 20250109

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

VU la délibération n°2023-122 du 28 novembre 2023 relative aux délégations de pouvoirs consenties par l'assemblée au Président de la collectivité, et notamment sa capacité à signer, exécuter, réviser, résilier les conventions de partenariat entre la Communauté de Communes et un organisme extérieur visant à la mise en place d'ateliers numériques animés par un intervenant de la Communauté de Communes,

En effet, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais souhaite assurer une médiation numérique de proximité gratuite pour tous ses habitants, animée par une conseillère numérique. Son rôle est de former les publics à l'utilisation des moyens numériques en organisant des moments d'aide individuelle ou des ateliers de groupe.

Ainsi, dans cet objectif de démocratisation de l'usage du numérique, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais se donne pour mission, à travers sa conseillère numérique, d'animer des ateliers destinés aux plus jeunes sur des thématiques actuelles comme la programmation, l'intelligence artificielle, le montage vidéo, l'infographie, la cybersécurité ou encore la désinformation.

Dans ce sens, il est proposé de mener sur le territoire du Quercy Caussadais une démarche partenariale avec les centres de loisirs.

Ce partenariat permet de proposer aux enfants utilisateurs des centres de loisirs des ateliers numériques durant les vacances scolaires.

DECIDE

- **DE SIGNER** une convention de partenariat avec le centre de loisirs (ALSH) de Montpezat de Quercy, l'ALAE Marcel Pagnol géré par Léo Lagrange, le service Enfance Molières ALAE ALSH, l'accueil de loisirs de Septfonds « Septfonds LE&C Grand Sud », le centre de loisirs de Caussade (ALSH) géré par Léo Lagrange, le centre de loisirs Aile réalvilloise, l'ALAE Marie Curie géré par Léo Lagrange, concernant la mise en place et l'organisation d'ateliers numériques,
- **DE PRECISER** que ces interventions sont proposées à titre gratuit.

Fait à Caussade le 27/01/2025

Monsieur Guy ROUZIES
Président de la Communauté de Communes

